

29/6/1979

Monsieur le Ministre.

Suite à votre demande, voici les renseignements nécessaires sur le recrutement et la formation des jeunes au Centre de Formation de GACULIRO.

1° Recrutement des jeunes:

Le recrutement des jeunes est fait annuellement par le Ministère (Bureau Formation). La période de recrutement s'étend du mois de juin au mois d'août. Les conditions d'admission sont définies en français et en kinyarwanda. Les formulaires ad hoc sont ci-annexés mais doivent être actualisés comme je l'ai déjà proposé.

Les candidats remplissant les conditions sont retenus en fonction des places vacantes laissées par les sortants de la 2ème année.

En principe c'est pendant la 1ère quinzaine du mois de septembre que le Ministère appelle par voie de communiqué les candidats retenus. Ceux-ci sont reçus au Centre après le départ des sortants qui normalement a lieu le 15 septembre. L'année dernière 13 jeunes menuisiers et 25 jeunes maçons sont sortis de ce Centre.

N.B.: - Le Centre n'étant pas encore outillé pour recevoir les jeunes filles, le recrutement concerne uniquement les jeunes gens des environs du Centre qui peuvent suivre la formation en rentrant chez eux.

- L'effectif du Centre peut dépasser 100 jeunes si le Ministre le décide. Cette année l'effectif du Centre peut être porté de 150 à 200 jeunes, car le Centre de SHYOGWE qui a le même nombre d'instructeurs techniques qu'à GACULIRO, peut accueillir 250 jeunes. Actuellement ce Centre a 173 jeunes et il faudrait remplacer 80 jeunes sortis cette année (36 jeunes maçons + 33 jeunes menuisiers + 11 filles).?

2° Formation technique dispensée au Centre de GACULIRO:

Le Centre donne aux jeunes une formation professionnelle axée essentiellement sur les deux professions : maçonnerie et menuiserie et ce pendant 2ans. Dès la 1ère année chaque jeune choisit la section qui l'intéresse le plus où il est prédisposé à fournir le meilleur rendement. Les Instructeurs contribuent à l'orientation professionnelle des jeunes. Cette année, une section de cordonnerie va voir le jour dans ce Centre. Le recrutement des Instructeurs compétents est presque terminé. Le Centre de GACULIRO aura 3 Instructeurs-Cordonniers et le Centre de SHYOGWE en aura 2.

N.B.: La formation agricole est commune aux deux sections.

•/B.J./M.Z./

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS
B.P. 1044 KIGALI

Kigali, le

N° /12.06.02

Monsieur
.....
.....

Objet: Demande de place au
Centre de Formation
de

Monsieur,

Suite à votre lettre du.....
par laquelle vous demandez une place au Centre de Formation de ,
j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le Centre accueille les
jeunes satisfaisant aux six conditions suivantes :

- 1° être physiquement et mentalement apte et fournir un certificat médical,
- 2° être âgé entre 15 et 17 ans et fournir une attestation d'identité complète ;
- 3° fournir une attestation d'études primaires complètes;
- 4° résider aux environs du Centre et fournir une attestation délivrée par le Bourgmestre;
- 5° admettre le régime d'externat;
- 6° se soumettre au programme d'activités et au règlement du Centre.

Si vous ne remplissez pas ces conditions, je
vous conseillerais de contacter l'Encadreur Régional de la Jeunesse ou
l'Encadreur Communal pour vous mettre en rapport avec les groupements socio-
économiques des jeunes où vous pourrez vous intégrer.

Colonel Aloys NSEKALIJE
Ministre de la Jeunesse et
des Sports.-

C.P.I.à:

- Monsieur l'Encadreur Régional
de la Jeunesse
.....
- Monsieur le Bourgmestre de
la Commune de.....
Préfecture de

/B.J./M.Z./

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS
B.P. 1044 KIGALI

Kigali, 1e

N° /12.06.02

Bwana.....
.....
.....

Impamvu : Gusaba umwanya mu
Kigo cy'Urubyiruko.

Bwana,

Nabonye ibaruwa yawe yo ku italiki ya
;....., isaba umwanya mu Kigo cy'Urubyiruko.....
.....

Ndakumenyesha ko nta mwana wemererwa atujuje
izi ngingo uko ali esheshatu :

1° Kugira ubuzima bwiza kandi ukabitangira
icyemezo cya Muganga;

2° Gutanga icyemezo cy'umwirondoro gihamya
ko ufite imyaka y'ubuvuke itali munsu ya 15 kandi itarenze 17;

3° Gutanga icyemezo cy'ukomwarangije ama-
shuri abanza;

4° Gutanga icyemezo cya Burgmestre cy'uko
utuye hafi y'Ikigo;

5° Kwemera kwiga utaha;

6° Kwemera gukulikiza programu y'inyigisho
zateganijwe n'amategeko agenga Ikigo.

Niba utujuje izo ngingo, inama nakugira ni
uko wasanga Umuyobozi w'Urubyiruko muli Prefegitura cyangwa muli Komini,
akakwereka uko wafatanyaga na bagenzi bawe mu mashyirahamwe.

Koloneli Aloys NSEKALIJE

Ministri w'Urubyiruko n'Imikino

Bimenyeshejwe:

- Bwana Umuyobozi w'Urubyiruko
muli Prefegitura ya
- Bwana Burgmestri wa Komini ya
.....
Prefegitura ya

Monsieur le Ministre.

Suite à votre demande, voici les renseignements nécessaires sur le recrutement et la formation des jeunes au Centre de Formation de GACULIRO.

1° Recrutement des jeunes:

Le recrutement des jeunes est fait annuellement par le Ministère (Bureau Formation). La période de recrutement s'étend du mois de juin au mois d'août. Les conditions d'admission sont définies en français et en kinyarwanda. Les formulaires ad hoc sont ci-annexés mais doivent être actualisés comme je l'ai déjà proposé.

Les candidats remplissant les conditions sont retenus en fonction des places vacantes laissées par les sortants de la 2ème année.

En principe c'est pendant la 1ère quinzaine du mois de septembre que le Ministère appelle par voie de communiqué les candidats retenus. Ceux-ci sont reçus au Centre après le départ des sortants qui normalement a lieu le 15 septembre. L'année dernière 13 jeunes menuisiers et 25 jeunes maçons sont sortis de ce Centre.

N.B.: - Le Centre n'étant pas encore outillé pour recevoir les jeunes filles, le recrutement concerne uniquement les jeunes gens des environs du Centre qui peuvent suivre la formation en rentrant chez eux.

- L'effectif du Centre peut dépasser 100 jeunes si le Ministre le décide. Cette année l'effectif du Centre peut être porté de 150 à 200 jeunes, car le Centre de SHYOGWE qui a le même nombre d'instructeurs techniques qu'à GACULIRO, peut accueillir 250 jeunes. Actuellement ce Centre a 173 jeunes et il faudrait remplacer 80 jeunes sortis cette année (36 jeunes maçons + 33 jeunes menuisiers + 11 filles).?

2° Formation technique dispensée au Centre de GACULIRO:

Le Centre donne aux jeunes une formation professionnelle axée essentiellement sur les deux professions : maçonnerie et menuiserie et ce pendant 2ans. Dès la 1ère année chaque jeune choisit la section qui l'intéresse le plus où il est prédisposé à fournir le meilleur rendement. Les Instructeurs contribuent à l'orientation professionnelle des jeunes. Cette année, une section de cordonnerie va voir le jour dans ce Centre. Le recrutement des Instructeurs compétents est presque terminé. Le Centre de GACULIRO aura 3 Instructeurs-Cordonniers et le Centre de SHYOGWE en aura 2.

N.B.: La formation agricole est commune aux deux sections.

/B.J./M.Z./

REPUBLIQUE RWANDAISE

MINISTERE DE LA JEUNESSE

ET DES SPORTS

B.P. 1044 KIGALI

Kigali, le

N° /12.06.02

Monsieur
.....
.....

Objet: Demande de place au
Centre de Formation
de

Monsieur,

Suite à votre lettre du.....
par laquelle vous demandez une place au Centre de Formation de ,
j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le Centre accueille les
jeunes satisfaisant aux six conditions suivantes :

- 1° être physiquement et mentalement apte et fournir un certificat
médical,
- 2° être âgé entre 15 et 17 ans et fournir une attestation d'iden-
tité complète ;
- 3° fournir une attestation d'études primaires complètes;
- 4° résider aux environs du Centre et fournir une attestation déli-
vrée par le Bourgmestre;
- 5° admettre le régime d'externat;
- 6° se soumettre au programme d'activités et au règlement du Centre.

Si vous ne remplissez pas ces conditions, je
vous conseillerais de contacter l'Encadreur Régional de la Jeunesse ou
l'Encadreur Communal pour vous mettre en rapport avec les groupements socio-
économiques des jeunes où vous pourrez vous intégrer.

Colonel Aloys NSEKALIJE
Ministre de la Jeunesse et
des Sports.-

C.P.I.à:

- Monsieur l'Encadreur Régional
de la Jeunesse
.....
- Monsieur le Bourgmestre de
la Commune de.....
Préfecture de

/B.J./M.Z./

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS
B.P. 1044 KIGALI

Kigali, le

N° /12.06.02

Bwana.....
.....
.....

Impamvu : Gusaba umwanya mu
Kigo cy'Urubyiruko.

Bwana,

Nabonye ibaruwa yawe yo ku italiki ya
;....., isaba umwanya mu Kigo cy'Urubyiruko.....
.....

Ndakumenyesha ko nta mwana wemererwa atujuje
izi ngingo uko ali esheshatu :

1° Kugira ubuzima bwiza kandi ukabitangira
icyemezo cya Muganga;

2° Gutanga icyemezo cy'umwirondoro gihamya
ko ufite imyaka y'ubuvuke itali munsu ya 15 kandi itarenze 17;

3° Gutanga icyemezo cy'uko warangije ama-
shuri abanza;

4° Gutanga icyemezo cya Burgmestre cy'uko
utuye hafi y'Ikigo;

5° Kwemera kwiga utaha;

6° Kwemera gukulikiza programu y'inyigisho
zateganijwe n'amategeko agenga Ikigo.

Niba utujuje izo ngingo, inama nakugira ni
uko wasanga Umuyobozi w'Urubyiruko muli Prefegitura cyangwa muli Komini,
akakwereka uko wafatanyaga na bagenzi bawe mu mashyirahamwe.

Koloneli Aloys NSEKALIJE

Ministri w'Urubyiruko n'Imikino

Bimenyeshejwe:

- Bwana Umuyobozi w'Urubyiruko
muli Prefegitura ya
- Bwana Burgmestri wa Komini ya
.....
Prefegitura ya

bamusimbuza umututsi Mushobora kureba i barwa yamwirukanye
N° 714/14.11. Aliko Kalisa yamusezeranyije ko azamugarura kuko
yamubujije gukura intebe mu nzu ubwe yali yamuhaye.

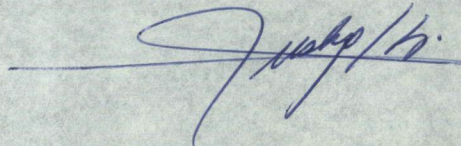
Ndetse ngo niwe ugomba kuba Directeur
w'Ikigo ni nayo mpamvu Kalisa yaje atera ubwoba abwira abana
Dukuzumuremyi na Safali ngo nimwemere ku gahato ko mwikorera
ibyibano nimutabyemera muranzi nnyewe ndabirukana abana babonye
amaze kuhava nibwo baje kumbwira ko bagomba gutaha byanze bikunze.

Aliko i nkomoko ndayizi si nabwo
bwambere mbyandika hali i barwa nanditse le 17/7/1978 nuko
ntashoboye kubona amaturo ya buli kwezi nkuko uwo Boniface yali
yarabimumenyereje aravanvuga ngo erega murarya ntimumpe nicyo dupfa.

Kandi iyo aje gukora Inspection abaza
Ndi byaliye Innocent wenyine. Kandi Inspection ikorwa niy'ibiryo
gusa ntabindi areba. Ajya anamuhamagara mu biro muli Ministère

Ngasaba Nyakubahwa Bwana Ministre ko
iyo baruwa ya le 5/3/1979 yakulikiranwa ku mugaragaro.

Rushigajiki Jean

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Jean', with a horizontal line underneath it.

MUNYANEZA Phocas
C/o Centre de Formation
de la Jeunesse de SHYOGWE
GITARAMA.

Shyogwe, le 18 juin 1979

*Bagoyi pour enis
suivant enprunte
à mener SVP
19/06/79*

A traiter par *h* *for* *25.6.79*
Date entrée: *19.6.79*
N° Classement: *2090/12.04*

OBJET: Demande de congé
annuel.

Vu 26/6/79

Monsieur le Secrétaire Général
au Ministère de la Jeunesse
et des Sports
K I G A L I

Monsieur le Secrétaire Général,

Suite au calendrier de congés an-
nuels établi pour le personnel de SHYOGWE, j'ai l'honneur de
vous demander de bien vouloir m'accorder l'octroi de mon congé
annuel du 28/06 au 12/07/1979.

Si ce congé m'est accordé, mon
remplaçant serait MUGIRAJAMBO Justin, Instructeur Maçon.

C.P.I.à:

- Monsieur MUGIRAJAMBO Justin
C/o Centre de Formation de
la Jeunesse de SHYOGWE
GITARAMA

MUNYANEZA Phocas.-

Munyaneza Phocas

Note
Enquête menée au Centre de Formation des Jeunes de GACULIRO et à ses environs, à propos de la lettre anonyme du 5 mars 1979
4 des grands centres
les 4 des grands centres
pour le contrôle du cabinet qui a'importe quel moment un
fonctionnaire de contact sur le
contrôle le

A la suite de la lettre citée ci-dessus, adressée au Secrétaire Général et à la Division Inspection, une enquête a été menée sur les lieux en date du 5 avril et du 29 mai 1979.

I. Journée du 5 avril 1979:

A. Sujets de litige :

1. Planches :

Au lieu de servir pour former les jeunes, elles sont employées dans la fabrication d'objets personnels du directeur et de certains instructeurs : lits pour enfants, armoires, tables de salon, formes à briques ...

2. Vivres :

Avec les vivres fournis par le Ministère, le Catholic Relief Service, ou produits par le Centre, les instructeurs font leur repas de midi au Centre et en emportant d'autres à leurs domiciles, alors que les jeunes sont mal ou pas nourris du tout.

Les vivres en question sont le lait en poudre, la farine de soja, le riz, le sucre, l'huile de cuisine, etc.

Le transport de ces vivres vers les domiciles du directeur et des instructeurs est parfois assuré par les intéressés eux-mêmes ou par quelques jeunes. L'armoire, installée dans l'une des nouvelles maisons du Centre occupée par l'instructeur NDUWUMWE Michel, contient du sucre, du lait en poudre et de la farine de soja alors que le magasinier prétend que ces denrées sont épuisées depuis longtemps.

3. Tôles :

Les tôles destinées aux différentes constructions disparaissent soit par la vente ou sont emportées par les instructeurs eux-mêmes.

4. Instructeur de menuiserie :

Le nouvel Instructeur du nom de NDUWUMWE Michel est un tutsi rusé et paresseux manoeuvré par le Directeur. Sur le plan travail, son prédécesseur, NSABABERA Boniface, était meilleur. Sa reprise de fonction est vivement souhaitée.

B. Informations recueillies sur les différents litiges :

I. Dans les environs du Centre de GACULIRO :

1. Planches:

Sur ce sujet les informations fournis par d'autres personnes sont les suivantes :

- A propos des formes à briques un nommé GAKWAVU Elie, de Nyarutarama (environs de KINYINYA) a conclu un marché avec RUSHIGAJIKI Jean, directeur du Centre de GACULIRO. Ce marché concerne la fabrication de 80 formes à briques mais, selon toute vraisemblance, le prix de vente n'entrera pas dans la caisse du Centre car RUSHIGAJIKI et GAKWAVU se sont associés pour exploiter ensemble les briqueteries dans le marais de Nyarutarama.

Lesdites formes sont destinées à cette entreprise dont les travaux sont dirigés par GAKWAVU lui-même les lits pour enfants, Monsieur NDUWUMWE Michel nouvel instructeur

- En ce qui concerne les lits fabriqués pour RUSHIGAJIKI et NDEREYIMANA André (magasinier). de ce service rendu et d'autres qui lui seront demandés, il a été comblé par le Directeur : logement gratuit, usage du mobilier du Centre (lit, matelas, fauteuils, chaises, table et tablette, armoire ...) qu'il a tendance à s'approprier.

2. Vivres :

Le Directeur et tous les instructeurs, à l'exception de NDIBYARIYE Innocent qui déjeune chez-lui, prennent leur repas de midi au Centre, préparé avec les vivres destinés aux jeunes. L'instructeur RUGARAVU Jean s'en était abstenu pendant un certain temps, écoeuré par certaines attitudes de NDEREYIMANA à son égard. Malgré la pénurie des vivres qui a sévi au Centre de Janvier à Mars 1979, les instructeurs n'ont rien manqué concernant farine de soja, lait en poudre, sucre, riz et huile de cuisine, de façon que le Directeur et le magasinier en ont même emportés régulièrement chez eux parfois en grande quantité, par exemple un seau d'huile par semaine, quantité qui dépasse une consommation normale dans un foyer. Cela suppose que le surplus était vendu : riz et huile notamment. Les précités transportent eux-mêmes ces denrées ou se font aider par les jeunes SAFARI et MUKIGA qui font partie du noyau de jeunes mis dans le secret pour couvrir ces exactions et pour écouter et rapporter ce qui se dit ou se prépare contre eux. Lors de la période de pénurie des vivres, 3 jeunes accompagnés du directeur ont rapporté du sucre et du lait en poudre du Centre de la Croix-Rouge Rwandaise à KAKIRU.

3. Tôles:

Aucune information relative aux tôles ne m'a été donnée en dehors de celle fournie par le Centre de GACULIRO.

4. Instructeur de menuiserie:

Monsieur NDUWUMWE Michel est accusé de passer la journée de mardi et de jeudi sans rien faire et ceci avec le consentement du directeur, de donner ses cours d'une façon artificielle alors que son prédécesseur s'en acquittait consciencieusement.

2° Informations fournies par le Centre de GACULIRO

1. Planches:

Aux questions posées à Monsieur RUSHIGAJIKI Jean, directeur a.i. du Centre de Gaculiro, il a répondu ce qui suit:

A propos des formes à briques, il y a effectivement un client nommé GAKWAVU qui lui a passé une commande de 80 formes, mais tout en acceptant le marché ils ne se sont pas entendus sur le prix. Au cas où l'intéressé se rétracterait, elles pourront servir dans la briqueterie du Centre. Le prix à exiger serait celui pratiqué sur le marché. Selon le directeur cette commande a été acceptée parce qu'on ne savait quoi faire avec les planches entrées au Centre dont leur petite épaisseur ne les destinait à rien d'autre.

En ce qui concerne l'inutilité de ces planches, il m'a semblé que sans vouloir le dire bien haut, les instructeurs n'étaient pas du même avis.

Ayant aperçu, lors de la visite, des assemblages qui faisaient penser à un lit de bébé ou à une armoire en fabrication, Monsieur NDEREYIMANA André (magasinier) m'a laissé entendre que c'était effectivement une armoire inachevée par manque de planches. Quant aux autres instructeurs, ils m'ont fait remarquer que ce n'est pas la pénurie de planches qui en est la cause, mais que les pièces qui devaient composer cette armoire ont été récupérées en vue de servir à la fabrication des lits de bébés de RUSHIGAJIKI et de NDEREYIMANA.

A la question de savoir où ils en étaient avec la fabrication des portes destinées aux nouvelles maisons, RUSHIGAJIKI m'a répondu que 10 sur 14 ont été achevées mais qu'il manquait de madriers à assembler avec 12 feuilles triplex disponibles au Centre pour terminer les 4 portes restantes.

2. Vivres:

En ce qui concerne les vivres, le Directeur a.i., le magasinier et les jeunes interrogés m'ont répondu ce qui suit :

- A l'épuisement du stock des vivres fournis par le Catholic Relief Service constitué le 19 janvier 1978 à GACULIRO pour tous les Centres de Formation sous tutelle du Ministère de la Jeunesse et des Sports, cette association philanthropique n'a plus livré la farine de soja, le W.S.B., la farine de blé et l'huile parce que, dit-on, sa facture de 9000 F n'a pas été honorée par la gestion du Ministère.
- Depuis le début de 1979 la gestion ne donne plus au Centre de GACULIRO les denrées ci-après: patates douces, farine de manioc et pommes de terre.
- Il s'ensuit donc que les jeunes ont souffert de la faim aux dates suivantes : du 28 au 30 janvier 1979 aucun grain de haricot et les 100 kg livrés le 31 du même mois ont été aussitôt épuisés; du 5 février au 23 mars 1979 plus de haricots, les jeunes sont nourris au riz seulement, du 10 au 15 mars 1979 toutes les denrées sont épuisées. Il ne reste que du sucre, du lait en poudre, du thé, du sel et de l'huile de palme qui, m'a-t-on dit, n'ont jamais manqué. Ce n'est que le 23 mars 1979 que 2.690 Kg de haricots ont été livrés par la Gestion.
- Sans commentaire, quelques jeunes interrogés ont reconnu avoir souffert sérieusement de la faim en février et mars 1979.

Pour ce qui est de l'entreposage des vivres, j'ai remarqué qu'il y avait deux stocks : le plus ancien qui était aménagé dans les vieux bâtiments contenait des haricots, de la farine de manioc (production locale) de l'huile de palme ... et celui aménagé dans les bâtiments neufs (maison où logait NDUWUMWE Michel) contenait du riz, du sucre, du lait en poudre, du thé et de la farine de soja. Profitant de l'occasion j'ai ouvert l'armoire signalée dans la lettre dont il est question et j'y ai trouvé du sucre, de la farine de soja et du lait en poudre appartenant à l'instructeur précité.

3. Tôles:

En ce qui concerne les tôles Monsieur RUSHIGAJIKI m'a informé que les tôles neuves inutilisées et celles qui couvriraient le hangar de briqueterie sont conservées dans le dépôt aménagé dans les nouveaux bâtiments de façon que l'on peut facilement vérifier leur quantité (tôles utilisées sur les nouveaux bâtiments, sur le hangar et les non utilisées, comparées au nombre de toutes les tôles livrées au Centre à cet effet).

4. Personnel de menuiserie:

Monsieur RUSHIGAJIKI reconnaît en la personne de Monsieur NDUWUMWE Michel un bon instructeur de menuiserie, compétent et consciencieux. Mis au courant de l'existence de la lettre anonyme, Monsieur RUSHIGAJIKI est venu dans mon bureau pour comparer les écritures en vue de découvrir l'auteur. Il prétend, en conclusion, que c'est probablement NSABABERA Boniface, prédécesseur de NDUWUMWE au poste d'instructeur de menuiserie, renvoyé dans des conditions peu claires (cfr page 6 du document en annexe dernier paragraphe), parce que, m'a-t-il affirmé, le nommé NSABABERA ~~XXXX~~ aurait contacté deux jeunes du Centre de GACULIRO : RUTAGWERA Jean Pierre en date du 18 mars 1979 et HAVUGIMANA Jean Damascène à une date qu'il n'est pas arrivé à se rappeler et leur a parlé de l'existence de la lettre susdite.

II Journée du 29 mai 1979 :

Au courant de cette journée, je me suis rendu successivement au Centre de Formation des jeunes de la Croix-Rouge Rwandaise à KAKIRU, chez le nommé GAKWAVU Elie à Nyarutarama et enfin au Centre de Formation des jeunes de GACULIRO.

Les différentes visites ont été effectuées dans le but de recueillir les renseignements à la source, afin de les comparer avec les informations reçues des milieux divers pour pouvoir tirer des conclusions.

1. Centre de KAKIRU :

Dans un bref entretien que j'ai eu avec le directeur, celui-ci a nié catégoriquement avoir fourni des vivres aux jeunes de GACULIRO depuis qu'il est là, c'est-à-dire à partir de 1975. Leurs relations, m'a-t-il dit, se limitent aux soins médicaux et aux prêts d'outils et de matériel technique entre les deux Centres. Il est possible, a-t-il ajouté, que mon prédécesseur ait donné quelque chose au Centre de GACULIRO mais il n'en a pas été de même avec moi.

2. NYARUTARAMA :

Sur le lieu, je voulais contacter le nommé GAKWAVU qui a passé la commande de formes à briques au Centre de GACULIRO, afin qu'il puisse me renseigner sur son éventuelle association avec RUSHIGAJIKI dans l'entreprise de briqueterie. Malheureusement je ne l'ai pas trouvé chez-lui.

3. Centre de GACULIRO :

Arrivé au Centre je me suis entretenu avec RUSHIGAJIKI et NDUWUMWE sur la vente des formes, les vivres et les meubles du Centre dont dispose NDUWUMWE et les autres instructeurs.

RUSHIGAJIKI m'a fait connaître qu'il a déjà livré en date du 20 avril 1979, 54 formes à son client GAKWAVU à raison de 40 F la pièce, soit pour 2.160 F, 6 autres lui ont été données à une date qu'il ne se rappelle pas en échange de 2 kg de clous ordinaires dont le Centre avait besoin, d'une valeur de 240 F. Des factures ont été données à cet effet. Interrogé sur ses ~~besoins~~ parts dans l'entreprise de briqueterie, il m'a répondu que cela n'était qu'un tissu de mensonges cousu de fil blanc parce qu'avant la commande de formes il ne se connaissait pas avec ce Monsieur. Il a ajouté que ceux qui l'ont inventé sont partis du fait que lui-même avait dit qu'un parent officier dans l'Armée Rwandaise lui avait demandé s'il y a un marais où il pourrait investir dans la briqueterie.

À la question relative aux vivres qu'il aurait demandés au Centre de la Croix-Rouge-Rwandaise de KAKIRU, il a avoué que lors de la pénurie complète des denrées alimentaires, ce Centre lui a donné un seau de riz.

Interrogé sur les lits que NDUWUMWE aurait fabriqués pour lui et le magasinier NDEREYIMANA, il a reconnu qu'il a fait faire un lit de bébé mais qu'il l'a payé, quant à NDEREYIMANA, il a fabriqué lui-même dans les heures de repos de midi un petit lit avec des planches de mauvaise qualité apportées par l'intéressé lui-même.

Monsieur NDUWUMWE m'a informé qu'il a déménagé de la maison du Centre actuellement aménagé en bureau de la direction et qu'il habite à MUHIMA. Il a reconnu avoir emporté, avec l'autorisation du directeur, un lit et un matelas du Centre qu'il s'est engagé à rendre à la fin du mois de juillet 1979. Il a également reconnu avoir chez-lui 4 tabourets fabriqués par les jeunes d'une valeur de 1.400 F et une armoire valant 3.500 F et s'est aussi engagé à rembourser la totalité de leur prix ($1.400F + 3.500F = 4.900F$) par tranches de 1.225F à partir du salaire de Juin 1979.

4. Les jeunes SAFARI et MUKIGA :

Je me suis rendu à NYARUTARAMA en venant du Centre, accompagné de 3 jeunes dont SAFARI et MUKIGA. Au Centre-même, arrêté à l'extérieur avec les instructeurs, j'avais demandé à RUSHIGAJIKI d'appeler les 2 jeunes mis en cause. Ceux-ci se trouvaient avec d'autres en train d'aménager un nouvel atelier de menuiserie en face du bureau duquel nous venions de sortir. Monsieur RUSHIGAJIKI est allé contourner la maison et a invité le jeune SAFARI. Celui-ci est allé le rejoindre là où il se trouvait à l'autre côté de la maison opposé au nôtre en passant devant nous. J'ignore ce qu'ils se sont dit puis le jeune est revenu à moi suivi de MUKIGA. Sur le champ et à l'instant même je n'ai pas réalisé la signification de cette manoeuvre.

En cours de route je leur ai demandé de me dire ce qu'ils savent des vivres que RUSHIGAJIKI et NDEREYIMANA font disparaître du Centre. Leur réponse a été négative. Je suis même arrivé à les menacer de renvoi au cas où je découvrirais qu'ils m'ont menti. Ils m'ont déclaré ne rien savoir sur cette affaire.

5. NSABABERA Boniface, ex-instructeur de menuiserie :

Compte tenu des circonstances dans lesquelles celui-ci a quitté le Centre, je n'ai pas voulu aller le voir et l'interroger pour deux raisons :

- Tout d'abord, il a été renvoyé du Centre de GACULIRO et ne doit plus être mêlé dans les affaires intérieures de ce Centre.
- D'autre part, parce que cette interrogatoire lui aurait permis de profiter de l'occasion pour faire déterrer inutilement son dossier, quoique complètement clos mais d'une façon irrégulière (cfr le même dossier en annexe).

2. - En ce qui concerne les planches :

Monsieur RUSHIGAJIKI a déclaré dans l'affaire des formes qu'au cas où son client GAKWAVU revenait sur sa décision de les acheter, elles auraient pu servir dans la briqueterie du Centre mais il s'est contredit de cette façon:

Avant que les vieux bâtiments ne soient détruits par les pluies, j'avais suggéré au corps d'instructeurs et le directeur de prévoir la transplantation de ces vieux bâtiments du marais au flanc de la colline, à côté des autres qui s'y trouvent déjà. Le Ministre de l'époque avait approuvé ce projet et l'instructeur BAGIRAKANDI Paul, chargé de maçonnerie était allé à cet effet s'inspirer des plans du Service Civique de la Jeunesse à Kanombe. Nous nous étions convenus que parmi les matériaux, il faudrait prévoir 80.000 briques cuites. Les jeunes avaient déjà commencé leur fabrication et le hangar qui devait les abriter était déjà construit et couvert de tôles. C'est -à-dire donc que le Centre dispose de formes à briques depuis longtemps. Lors de l'enquête, je lui ai demandé ce que le projet était devenu. Il m'a répondu que l'entretien des cafédiers ne leur a pas permis de continuer la fabrication des briques, qu'ils s'étaient arrêtés à 20.000 qui ont, après la cuisson, servi dans l'apprentissage de maçonnerie. Le hangar est déjà détruit et les tôles qui le couvraient sont déjà stockées avec d'autres au Centre.

Dans quelle autre briqueterie du Centre ces formes, si elles étaient refusées par GAKWAVU, auraient servi et en si grande quantité ? Nous pouvons tout simplement nous féliciter que l'enquête ait commencé à temps, autrement tout laisse penser qu'elles auraient disparues sans que le Centre y gagne quelque chose.

Quant à ce qui concerne les meubles du Centre, NDUWUMWE a lui-même reconnu les avoir en sa possession et RUSHIGAJIKI a confirmé la fabrication des lits.

3.- En ce qui concerne les tôles :

A l'occasion, il faudra peut-être demander à la Gestion leur bordereau de transmission afin de vérifier si le nombre envoyé correspond avec le total de celles en stock plus celles qui ont servi pour s'assurer si rien n'a été volatilisé; mais il m'a semblé que Monsieur RUSHIGAJIKI était sûr qu'elles étaient toutes là.

4.- En ce qui concerne l'instructeur de menuiserie :

Il faudra revoir à la même occasion l'horaire des cours de chaque matière pour chaque instructeur, ainsi que l'état d'avancement du programme assigné à NDUWUMWE pour savoir s'il s'acquitte bien de sa fonction.

Quant à son prédécesseur NSABABERA, supposé être l'inspirateur des auteurs de la lettre, que cela soit vrai ou faux, je ne sais pas ce que l'on peut faire contre lui puisqu'il n'est plus sous l'autorité du Ministère de la Jeunesse et des Sports. *est le Barquet?*

5. - Relations sociales entre le personnel de GACULIRO:

Lorsque Monsieur RUSHIGAJIKI Jean, directeur a.i. du Centre de GACULIRO s'est de nouveau présenté dans mon bureau en date du 30 mai 1979, cette fois-ci il n'a fait que me menacer de tous les maux, en présence de Madame NIYOKINDI Agnès attachée à la Division Inspection. La cause de cet affront, a-t-il fait entendre dans ses vociférations, était que j'avais interrogé plusieurs fois lors de l'enquête certains instructeurs qu'il ne voulait pas que je contacte, en particulier Monsieur NDIBYALIYE Innocent, et que j'avais menacé de renvoi les deux jeunes SAFARI et MUKIGA s'ils ne me disaient pas la vérité.

Selon lui, je ne pouvais recueillir aucune autre information ne venant pas de lui.

L'une des menaces était de porter l'affaire devant la sûreté Nationale quoique je me demande en quoi cela la regarde.

Lui-même mis en cause, je me demande comment il pouvait être la plus sûre et l'unique source de renseignements. Par ailleurs, il oublie que pour un enquêteur toutes les voies sont bonnes pour arriver à la vérité.

Cela a prouvé deux choses :

- La première c'est qu'il n'a pas une conscience tranquille dans tout ce qui lui est reproché.
- La seconde c'est qu'il a des frictions avec ses subalternes, RUGARAVU et NDIBYALIYE notamment, de façon qu'il est arrivé même à me faire épier, lorsque je tentais d'approcher un des instructeurs, par un des jeunes qui forment probablement sa bande à lui.

En effet, j'ai remarqué lorsque je suis allé rejoindre ces deux instructeurs, dans la plantation de caféiers, ^{qu'}un des jeunes était sur mes pas. Lorsque je l'ai aperçu il a rebroussé chemin. Dans ces décisions, ^{le directeur} ~~il~~ ne demande pas des avis à ses subalternes comme si être responsable exclut la consultation et la participation active et effective, des subordonnés à la vie du Centre.

Cette conduite aveugle du Centre résulte de ce qui suit:

Avant d'être chargé temporairement de la direction de GACULIRO, il n'y avait exercé aucune autre fonction depuis son engagement en octobre 1974 en qualité de sculpteur (ce cours n'est pas donné). Il sait donc qu'il assure un intérim prolongé et voit dans chacun des instructeurs (sauf NDUWUMWE) un rival présumé.

D'où ces divisions entre le corps d'instructeurs et quelques malversations dans la gestion des biens du Centre.

Le pire de tout cela c'est que le Centre forme maintenant sans éduquer, puisque les jeunes sont chargés d'espionner certains instructeurs et leurs camarades, et obligés de mentir.

De passage au Ministère, Monsieur NDEREYIMANA a essayé d'expliquer l'animosité de RUSHIGAJIKI à mon égard en avançant que dans toutes les institutions, l'inspecteur n'est jamais bien vu parce que l'on sait d'avance que s'il a pris la peine de faire une visite c'est qu'il y a quelque chose qui ne va pas, ^{Personnellement je ne écris pas ainsi} car si on ne se reproche de rien on reste tranquille, même si on éprouve une certaine peur, ce n'est ^{qu'}un phénomène passager qui s'évanouit aux premiers contacts.

III PROPOSITION:

Etant donné qu'il a été reconnu plus d'une fois que Monsieur RUSHIGAJIKI Jean n'est pas à la hauteur de sa tâche, et qu'il n'occupe ce poste que temporairement, le dossier de son remplacement devrait être actualisé, sinon à la longue il pourrait commettre des folies.

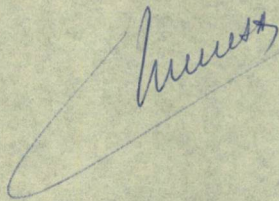
La situation actuelle n'est pas si grave puisque les gosses ont actuellement leur repas de midi, il faudrait tout simplement que les autorités compétentes s'y rendent pour mettre fin aux chicanes qui tendent à devenir sérieuses et pour calmer les esprits.

Il faudrait également éclaircir le problème concernant les vivres.

9 / Au cas où les instructeurs ont droit aux repas préparés avec les vivres destinés aux jeunes, il faudrait qu'ils le sachent officiellement pour pouvoir les prendre en toute quiétude pour éviter certaines exactions et jalousies.

Fait à Kigali, le 14 juin 1979

KALISA Emmanuel.-



Kigali, le 7 juillet 1978.

INSPECTION

Monsieur le Ministre de la
Jeunesse

KIGALI

S/c de Monsieur le Directeur à la
Jeunesse

Malayisipis

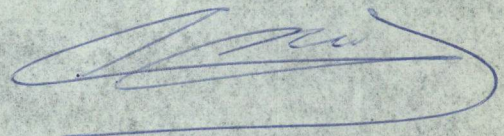
Monsieur le Ministre,

En annexe à la présente, j'ai l'honneur de vous faire parvenir, en un seul exemplaire, l'enquête menée au Centre de Gaculiro en date du 23 juin 1978 par trois fonctionnaires à la demande du Directeur de l'Encadrement et Formation.

Veuillez trouver aussi ci-joint une copie de la note du 2 juin 1978 de Monsieur KAMALI Isaac par laquelle il vous a proposé la révocation de l'Instructeur NSABABERA Boniface et une copie du recours de ce dernier.

Je vous en souhaite bonne réception.

Le Chef de la Division Encadrement
KAREKEZI Epimache.-



Enquête menée au Centre de Gaculiro en date du 23 juin 1978

A la demande du Directeur de l'Encadrement et Formation une équipe de 3 personnes dont un Chef de la Division Encadrement, un Chef du Bureau Enquêtes et Statistiques et un Rédacteur-Adjoint s'est rendue ce vendredi 23 juin 1978 au Centre de Gaculiro en vue de mener une enquête sur un cas de vol des vivres destinés audit Centre et sur un autre cas de soulèvement d'ordre ethnique des jeunes.

Arrivés au Centre, nous avons commencé l'enquête par les interrogatoires de 6 jeunes gens, qui ont été suivis par 2 instructeurs sur les 3 qui se trouvaient à Gaculiro et enfin par leur Directeur ai.

I. Interrogatoires des Jeunes

1er BANDORAYINGWE : de la 1ère année (externe)

Question : Hali umwalimu uzi witwa NSABABERA Boniface ?

Réponse : Ndamuzi

Q. : Namaranye igihe kingana iki ?

R. : Amezi munani

Q. : Hali icyo umuzi ho ?

R. : Oya

Q. : Hali ubwo yigeze abashyiramo ivangura ry'amoko ?

R. : Ntabwo nzi

Q. Yigeze se abateranya ubwanyu ?

R. : Reka da, twakoranaga naza twese

Q. : Hali ibiryo waba warumvise ko byibwe, uwo mugabo agihali ?

R. : Ntabwo nigeze numva

Q. Nta kintu uzi ku bigoli byahinzwe mu masaka ?

R. : Ibigoli twarabiciye, twese turabirya

Q. : Mu banyeshuli hali bamaneko baneka abandi ?

R. : Nta maneko n'umwe nzi muri twe.

2e RUBAGUNYA Emmanuel (Interne de la 2ème année)

Q. : Hano mu kigo uhamaze imyaka ingaha ?

R. : Ibili

Q. : Hali umwalimu uzi witwaga Boniface ?

R. Ndamuzi

Q. : Hali icyo umuzi ho ?

R. : Ntabwo muzi ho kuko niga muri section maçonnerie

Q. : Nta nkoni abahutu bigeze baka kugira ngo bakubite abatutsi ?

R. : Nta byigeze bibaho

Q. : Iby'abarwanye sea sita se ntubizi ?

R. : Ntabwo nzi, nta n'ibyo nigeze numva.

- Q. : Nta biryo byibwe waba uzi ?
R. : Oya
Q. : Naho se isuka imwe yibwe ?
R. : icyo nzi ni uko umunyeshuli yari yayifashe ayinyuze mu 'ibikorere, abanyeshuli aba alibo bayifata, bakuye bayereka Diregiteri.
Q. : Nta biryo bigenda ku cyumweru cyangwa ngo hase imodoka kubitwara ?
R. : Ntaze nigeze mbona, kuko ku cyumweru hasigama gusa abashyamba.
Q. Hali isukali mwigeze mubona ?
R. : Hashize nk'ukwezi nta cyayi tunywa.

3e KAYIJUKA Jean de Dieu (externe de la 1ère année)

- Q. : Hali umugabo uzi witwa Boniface ?
R. : Ndamuzi
Q. Alihe ?
R. : Baramwirukanye
Q. : Yakomeze iki ?
R. : Ntabwo mbizi n'ubu turabyibaza, kuko nta jambo libi twamuranye
Q. : Nta ntambara yigeze kuba saa sita y'abahutu n'abatutsi ?
R. : Ntayo nzi
Q. : Mwigira neza nta mpagarara ?
R. : Mwigira neza uretse ibikorere twabuze (ciment, imbaho ...)
Q. : Murya neza ?
R. : Murya neza, baraduhindurira
Q. : Hali icyayi murya se ?
R. : Ntacyo tunywa, twatangiye kukibura icyumweru kimwe mbere yuko isukali ibura i Kigali
Q. : Nta bigoli byibwe se ?
R. : Ntabwo kuko hali umunyeshuli wabilindaga
Q. : Hali sima se mufite ?
R. : Ntayo
Q. : Muri atelier se muliga neza ?
R. : Yego, uretse ko twabuze imbaho
Q. : Hali icyo wongeraho se ?
R. : icyo nabasabaga ni uniformes, kubera ko icyo tugiye mu mugli, twatwaga ibirara, turanasaba kujya tujya mu biroli
Q. : Umwalimu witwaga NSABABERA hali imico mibi yaba yarabashyigiranye ?
R. : Ntabwo twumviseho. Ahubwo ikitubabaza ni uko badukoreshe nk'indagobe badakulikije imbaraga zacu.

4e KABARE Pierre (élève de la deuxième année)

- Q. : Hali umwuka mubi waba uri hano mu kigo ?
R. : Ntabwo mbizi, uretse ko navuye muri congé, nkasanga birumbye Boniface. Amasomo amwe ntakigenda neza, kubera ko hali abashyamba banyuze bigendeye. Naho Boniface we yavuye ko ibiryo turya byari bikwiye kwongerwa ku mushahara wabo.
Q. : Hali ibiryo se byigeze gushyirwa bikajya mu banyamuho ?
R. : Ntabwo, uretse imodoka y'i Toyota yaje igatwara Porridge, n'ibindi.

- : y'ifarini, babihawe na Diregiteri w'i Kigo.
- Q. : Ibigoli se mwahinze mwarabiliye ?
- R. : Twarabiriye
- Q. : Nta muntu wigeze kwiba ibyo bigoli ?
- R. : Ntawe nzi
- Q. : Umwalimu wa maçonnerie yasize iki ?
- R. : Ntawamwirukanye uretse ko yagiye muri gendarmerie
- Q. : Anasomo Boniface yatangaga yali naza ?
- R. : Yali naza rwose
- Q. : Ubu se hali icyahindutse ?
- R. : Ntacyo uretse ko twabuze ibikoreshe.

5e NGIRABAKUNZI Faustin (Externe de la 1ère année)

- Q. : Hali umwuka muri uyu mu kigo ?
- R. : Ntawe, twese tumeze naza
- Q. : Nta kibazo cy'amoko gituma mushwana ?
- R. : Nta da, tumeranye naza twese
- Q. : Umwalimu Boniface uramuzi ?
- R. : Ndamuzi
- Q. : Kwali muwishimiye ?
- R. : Yego, ntutuzi n'icyo amuzijije
- Q. : Iyo muvuye muri gymnastique murya iki ?
- R. : Turya amazi
- Q. : Nta cyayi murya ?
- R. : Hashize amezi atatu, kuva muri Pasika tutakinywe
- Q. : Hano mu kigo higeze kuba intabara y'abahutu n'abatutsi ?
- R. : Oya, ibyo ntibyigeze bibaho
- Q. : Hali imodoka ziza gutwara ibiryo ku cyumweru ?
- R. : Ntabwo mbizi, kuko tutabwo duhali uretse ababa bakoze muri Cuisine gusa
- Q. : Uretse NSABABERA, abandi balimu basigaye hali amatiku batamaze ?
- R. : Ntayo
- Q. : Hali ubwo NSABABERA yigeze abacungagurira ibiryo ?
- R. : Ntabwo nigeze muva uretse ko bavuye ngo dukore, kubera ko nta minerval dutanga.

6e HATANGIMBABAZI Jean Baptiste

- Q. : Wishimiye kuba mu Kigo ?
- R. : Ndashyishimiye
- Q. : Nta nzangano ziri hagati y'abahutu n'abatutsi ?
- R. : Ntazo nzi
- Q. : NSABABERA yari yifashe ate ?
- R. : Ntacyo nzi ku nyifatire ye
- Q. : Apfa iki n'abandi balimu ?
- R. : Apfa yuko batwara ibiryo bya Centre wa ntibabimuhesha
- Q. : Mu bandi balimu nta wundi wifashe nabi ?
- R. : Uretse NDIBYALIYE Innocent udukoreshe ibintu tudashoboye, ntatwemerera

Ntabwo atumva na gato, ahali ntazi ko natwe tuli abantu nka wo.

- Q. : Hali icyayi munywa ?
R. : Hashize ukwezi n'igice ntacyo tunywa
Q. : Ibigoli byo mu masha mwarabiliye ?
R. : Yego
Q. : Ntawigeze kubyiba ?
R. : Ntawe
Q. : Hali ibintu bya centre imodoka ziza gutwara muli za week-end ?
R. : Iyo hazaga imodoka muli za week-end, abalimu bohezaga abanyeshuli bose gukina umupira, hanyuma imodoka igesigara itwara ibintu.
Q. : Hali ikindi wongeraho ?
R. : Ntacyo uretse ko tubuze abalimu, kandi tukaba tutishiriyemo umwalimu w'Ubuhanzi (NDIBYALIYE Innocent)

II. Interrogatoire des Instructeurs

1. RAGIRAKANDI Paul (maçonnerie)

Titulaire de la 1ère année

- Q. : Mugenzi wawe, umwalimu wa maçonnerie yajyanywe n'iki ?
R. : Simbizi, yagiye avuye ko agiye kwa Muganga, bukeye tumvye ko yagiye muli Gendarmerie
Q. : Hali umwuka mubi NSABABERA yigeze ashya mu bana, abahutu n'abatutsi ?
R. : Ntabwo mbizi, uretse ko buli muntu agira ikipe ye, nta n'ibyo nigeze numva.
Q. : Abana banywa icyayi ?
R. : Muli iyi minsi ntacyo bakinywa, hashize nk'ukwezi.
Q. : Nta modoka zazaga gutwara ibintu ?
R. : Mu mibizi, hazaga imodoka zigatwara ibintu, bavuye ko babiganye mu ma centres.
Q. : Ninde mukosi wa Ministeri wabaga ari kumwe n'izo modoka ?
R. : Nigeze kubona KAMALI nk'inshuro ebyiri.
Q. : Ubundi RUSHICAJIKI na NSABABERA barumvikanaga ?
R. : NSABABERA akigera muli centre yumvikanaga na RUSHICAJIKI. Hashize iminsi baratongana bapfuye isuka; bukeye NSABABERA yandikira Minisitiri ko bamubeshyera ngo yibye isuka.
Q. : Ibyerekeye ibigoli byahinzwe mu masha, hali icyo NSABABERA na RUSHICAJIKI babivuze ho ?
R. : Simbizi kuko ntabwo bavuganye numva.

NDIBYALIYE Innocent (Agriculture et Elevage)

- Q. : Wamenye icyo NSABABERA yazize ?
R. : Ntabwo nkizi
Q. : Ibyo bavuye se ko ashirirako abana umwuka mubi nibyo ?
R. : Ntabwo ari byo rwose, ahubwo yakoraga naza
Q. : Ntabwo abahutu bigeze barwana n'abatutsi ?
R. : Reka, nk'ibyo bintu ntibyigeze biba mu kigo.

- Q. : Nta modoka wigeze ubona zitunda ibintu ?
- R. : Ntaro nigeze ubona, uretse umushoferi, Nazar, waje agutwara ibintu abijyana muri centre y'i Mbazi.
- Q. : Iyo mwagiye muri Film cyangwa ku cyumweru, nta bintu bitandukanye ?
- R. : Ibyo sinabimenyaga.
- Q. : Hali ubwo NSABABERA yacungagizaga abana ibiryo ?
- R. : Ibyo se ahubwo bya byo ? Jye ntabwo nigeze muva.
- Q. : Uko ubibona RUSHICAJIKI yuzuraga na NSABABERA ?
- R. : Ntibuzuraga na gato, uretse diplomatie bakoresheye ku kazi.
- Q. : Abana banywa icyayi ?
- R. : Ntacyo baherutse, isukali yabuze mu mugari hano i Gaculiro yabuze kera.

III. Interrogatoire du Directeur et du Secrétaire

Directeur a.i RUSHICAJIKI

- Q. : Watubwira neza icyo wafaga na Boniface ?
- R. : Twafuye byinshi kandi byerekeye akazi.
Aho byaturutse, yasibye nta rukusa, yirahira ibye, hanyuma yari yashize. Nubwo yari yashize turabipfaga. Hanyuma umwamba waturutse cyane kuri KALISA, waje hano mu kigo ntabwo yitwaje rapport annuel y'i Gaculiro, hanyuma agenda yereka ubuho muri raporo yashizeho.
Aho ni ho haturutse insiga ikomeye.
- Ikindi, ni ibyerekeye isuka NSABABERA yatwaye ku gashyamba, nibyagaruraga. Nyimubonye, aravuye, bukeye nibwo yandikiye Ministre ngo agiye kuyirwira ibye.
- Q. : Ibyerekeye ivangura ry'amoko yacungagizaga mu bana ni byo ?
- R. : Ntabwo n'umwana NCOMANZURU. Yaje kumunyeshya ko ba NSABABERA bibye ibigoliro; hanyuma Boniface amanyaga ko yabareze, ni bwo amubonye ko azamuhaga amashuri muri examen, arangije amubwira ko mu muryango itaba, abahungu baturutse n'abaturutse.
- Q. : Uretse uwo mwana wenyine, hali ubwo uwo mwana mubwira muri umwamba mu kigo ?
- R. : Ntabwo abana bese babizi.
- Q. : Hanyuma se "comportement scandaleux" wabuze kuri NSABABERA ni iyihe ?
- R. : Ni amagambo y'ibishamba yabwiraga abana, nibyerekeye ibyo abagore n'abagabo bakora.
- Q. : Hali icyayi abana banywa ?
- R. : Hashize igihe kinini ntacyo banywa; bayihuruka le 21 mars 1978 (2 sacs).
- Q. : Imodoka zitunda ibintu n'izihe ?
- R. : Ni izitwara ibiryo bya na centres : hano hali stock ya Centre (farine, porridge, soja). Njyewe akazi kanjye ni ako kwakira bordereaux d'expédition. Naho ibyerekeye magasin ni NDEREYIMANA André utanga ibiryo; ibyo stock ntacyo nyizaho.
- Q. : Nta muntu wo muri Ministeri uza aharekaye izo modoka ?
- R. : Nta abashoferi gusa n'impapuro (bordereaux)

CONCLUSION

Nous avons entendu les jeunes, les instructeurs et leur Directeur. Nous avons constaté que l'enquête effectuée par Monsieur KAMALI Isaac et la révocation du nommé NSABABERA Boniface étaient trop hâtives. Etant donné que les vivres au lieu d'être stockés au Ministère ont été déplacés et confiés à une autre personne autre que le Directeur ai du Centre, cette procédure préparée à l'avance est de nature à favoriser les vols. L'enquête ordonnée par Monsieur le Directeur de l'Encadrement et Formation ce 23 juin 1978 a révélé que plusieurs bordereaux d'expédition des vivres ont été confiés à des personnes non identifiées sous prétexte qu'elles vont approvisionner les autres Centres de Formation des Jeunes. Il paraît qu'en date du 5 mai 1978 un véhicule de marque TOYOTA de couleur rouge dont l'immatriculation a échappé à l'observateur a évacué une quantité des vivres en faveur d'un soi-disant Centre de Formation des Jeunes dénommé "GAJA" sis à AYABARAYA (Commune de KANOMBE) sans autorisation préalable du Ministre et moyennant une somme de 15.000 Frs au profit des Agents de la Gestion. Un deuxième cas s'est produit en date du 17 juin 1978, un samedi. Une camionnette non identifiée par l'observateur a évacué du Ministère une autre quantité de vivres sous prétexte d'aller approvisionner le Centre de Formation de Gaculiro alors que cette quantité a été vendue dans un quartier de MURINA. Lors de notre enquête nous avons constaté que la dernière livraison datait du 5 juin 1978. Surpris par le Secrétaire Général du Ministère de la Jeunesse au moment où ils venaient de charger leur véhicule pour une destination inconnue, les voleurs ont troué la vigilance de cette autorité qu'ils allaient approvisionner le Centre de Gaculiro. Il ressort d'un rapport administratif établi en date du 20 février 1978 (bien avant notre enquête) par le Chef de la Division Inspection que certains instructeurs allaient vaguer dans leurs affaires personnelles spécialement les jours où les jeunes vont au cinéma en ville; le Directeur ai du Centre de Gaculiro n'a jamais reproché son personnel de cette conduite et n'a même signalé cette situation au Ministère.

En rapprochant la remarque de Monsieur l'Inspecteur à l'enquête de KAMALI et à la nôtre, nous trouvons qu'il n'y a plus de doute que les vivres du Ministère destinés aux Centres sont vendus par les responsables de la Gestion et leurs complices du Centre de Gaculiro et que cela a été à la base de la révocation d'un agent qui pouvait dénoncer les voleurs. Nous comprenons maintenant pourquoi la situation de notre stock en vivres et en matériel technique reste toujours cachée. Monsieur KAMALI Isaac a lui-même reconnu (dans le bureau de la Division Encadrement et dans celui de l'Inspection) qu'il y a réellement des vivres qui sont vendus et qu'une enquête auprès de nos chauffeurs et plantons pourrait nous renseigner plus sur tous ces vols. Or nous savons que ce sont ces agents qui chargent tous ces véhicules moyennant une contrepartie. Une tentative d'enquête auprès d'eux ne réussirait pas.

Pour conclure, nous signalons que Monsieur NSABABERA Boniface a été victime d'un groupe de gens malhonnêtes qui voulaient se débarrasser de lui. Nous demandons aux échelons supérieurs du Ministère de la Jeunesse de bien vouloir examiner cette enquête et de prendre les mesures qui s'imposent pour mettre fin aux vols des vivres et matériel technique prévus pour nos Centres et de voir si Monsieur NSABABERA ne peut obtenir pardon et de réintégrer son service avec une affectation dans un

autre Centre. Enfin, nous signalons que Monsieur KAMALI Isaac a induit le Ministre en erreur en lui proposant la révocation d'un agent innocent.--

Fait à Kigali, le

KAREKEZI Epinaque, Chef de Division

RUTANBUKA Claudien, Chef de Bureau

KANYANGE Anne-Marie, Rédacteur-adjoint

Kanyange

[Signature]
[Signature]

C/o SILAS NIYIBIZI

Directeur du Bureau National

de Recensement

K I G A L I .-

Réf.: L.n° 714/14.11

Objet: Recours.

Nyakubahwa Bwana Ministri w'Ubugoyiruko

K I G A L I

Nyakubahwa Bwana Ministri,

Mase kubona icyo baruwa inyirindana ku kazi bitewe n'ibirego-mena mutwe bidafite aho bishingiye uretse akagambane RUSHIGAJIKI Jean yagiranye na KANALI ari nawe muri enqûte waje akagenda nta muntu umwe abajije mu Kigo nkanze ari ngombwa kubitura imbere mbabwira kandi mbamenyesha ko ndenganye kuburyo budafite aho bishingiye.

Kuva aho ngereye mu Kigo cy'1 GACULIRO uwo RUSHIGAJIKI, responsable w'Ukigo yatangiyeho akimbona ngo nyije umunye inzu ya-teganyirijwe Directeur, yishyirane ko naje kumusimbura cyangwa ko naje kuneka ibikorwa mu kigo. icyo kibazo Inspecteur yakigejejweho aragisuzuma. Amacakubili yandese ntafite ishingiro kuko mu kigo icyo nkuru itigeze nalinze ibarungwa. Niba mbeshya mwakwibabwira abalimu twababwira. Hali NDIBYALIYE, RUGARAVU, BACIRAKANDI na NIZEYIMANA nubwo atazagaruka bitewe n'uko responsable wari utangiyeho kumushyira mu mutwe, nimubabwiriza barababwira. Ahubwo navuye ko amacakubili ariye uyafite kuko abana yabashyizemo ba HANEKO baneka abandi. Ibyo se ndabeshya nibabwira i GACULIRO ?

Uyu RUSHIGAJIKI yigize umwe na KANALI bitewe n'umufuka yariye, bakitwariye. Hali sima, ifalini, umuceli n'ibindi. Se ko abana babuze isukali, ntagice cy'umufuka batwaye icyo kubura, ibyo nibabwira mu minsi ya SINEMA yishyiraye mu Kigo ngo abalimu batababwira yewe no ku gashyamba ? Ndashyamba se ?

Aha sinashatse kurega ahubwo nashatse kuvuye ko icyo ndenganye nzize ubusa. Akaragenda kavanze n'akagambane. Se mwakwibabwira Directeur Général akirebura icyo nzize kandi ko na Inspecteur abizi. Aho twakoranye navuze haruguru ko babizi ntagombaye kubirondora byose. Mbese RUGARAVU Simoni wagenda i GACULIRO yigisha Sport we ntazi ko uwo responsable atanyifuzaga ? Nimubabwiriza ari hafi yanyu.

Nyakubahwa Bwana Ministri, ubu bwose nzize iki ? Ko ndenganye ? Mbaze uwandako ? Akagambane !!!

Ko mu kigo hali abana, mwababwiriza bakavuye uwo muko muri nanywe ariko mudafashe aho baberetse ? Hali aho nigishaga hali nabo ntigishaga, hali ba internes na ba externes mwababwiriza.

Se ko byose pabimenye, uwo KIGALI aje kugenzura, yabajije nde uretse ibyo ahimba. Ko yaje akigera mu bito na responsible, hali undi muntu babonye nawe? Ngaho nimwibalise !!!

Se Mubyeyi ukuntu ndengana, iburi nta kintu na kimwe namenyeshewe ngo niregure hali uregwa agakatiwa ataburanye ?

Nyakubaho Bwana Ministri, iburiye akababaro kanjye, nizeye ko muzasuzuma mukamenyesha, ukabona kuvana ibintu byanjye mu nzu mwali mwarashumbikiyemo.

Mugire amahoro.

NSABABERA Boniface

Instructeur de la Jeunesse

(sé)

Bimenyeshejwe:

- Bwana Directeur Général

w'Urubyiruko

K I G A L I

- Bwana Inspecteur w'Urubyiruko

K I G A L I

Concerne : Comportement de Mr NSABABERA Doniface
Menuisier à GACULIRO.

J'ai pu rencontrer aujourd'hui quelques uns de gens du Centre. Voici ce qui ressort d'une petite enquête menée très discrètement.

1. Il y a un mécontentement généralisé dans le Centre suite au comportement de Mr NSABABERA.
 - a) Il sème la division chez les élèves - racisme "TUTSI-MUTU" et le dit à certains élèves - CAS TRES GRAVE -.
 - b) Il va effectivement dans les jardins des élèves pour voler des Ibigoli (le soir) et les enfants le savent et disent publiquement ngo abalimu barya ibyo abanyeshuli bahinze.
 - c) Il est vrai que avuga ngo abanyeshuli barya ibya Leta kandi ntacyo bayimaliye - abibwira abanyeshuli -.

Ces trois points sont à mon avis très graves et peuvent avoir des conséquences graves et pour le Centre et pour le Ministère et sont confirmés par Mr NDEREYIMANA qui est passé au bureau aujourd'hui nkaba nashoboye kubinika.

2. Il a effectivement volé une houe au Centre et ça a trop crié. J'ai même vu des écrits à ce sujet.
 3. J'ai vu toutes les correspondances entre lui et Mr RUSHIGAJIKI, des copies ont été réservées au Ministère. Je n'ai pas pu les avoir, Mr KALISA n'est pas là. Dans tous les cas les éléments que j'ai pu recueillir aujourd'hui confirment ce qui est écrit dans la lettre de Mr RUSHIGAJIKI. Etant donné la gravité de ces fautes qui risquent de perturber la bonne marche du Centre et avoir des conséquences fâcheuses, je propose que ce Monsieur soit renvoyé et ce le plus rapidement possible. J'ai d'ailleurs pu être témoin de son comportement aujourd'hui même lors de mon passage à GACULIRO. Yabonye mpagaze aravugaga ngo aba Directeurs bo muli Ministeri baraje ngo noneho ntawe ubakira, ngo bo na RUSHIGAJIKI. Il l'a dit publiquement et en présence des élèves.
- Le Bureau Formation a beaucoup de candidats instructeurs de menuiserie. Les remplaçants ne manquent pas.

I. KAMALI.-

le 2/6